CIFOC FORMATION
Partenaire de votre réussite et succès

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que CIFOC organise un **séminaire de formation** spécialisé ayant pour thème et objectifs ce qui suit :

THEME	**L'AUDIT FISCAL**
DATES	**31 Oct & 01 Novembre 2019 (Jeudi & Vendredi)**
FORMATEUR	**EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES & CONSULTANT-FORMATEUR**
OBJECTIFS	▪ Développer le cadre fiscal propre à l'entreprise ; ▪ Détecter les anomalies et insuffisances pouvant mener à un redressement fiscal significatif en cas de contrôle fiscal ; ▪ Détecter les procédures ou les opérations qui entraînent des paiements indus d'impôts et taxes ; ▪ Savoir si l'entreprise profite des opportunités et des avantages offerts par la législation fiscale ; ▪ Proposer les améliorations devant être effectuées au niveau des procédures en vue d'assurer le respect de la législation fiscale ; ▪ Mesurer le risque fiscal encouru par l'entreprise, ou inversement, le manque à gagner par l'entreprise (coût d'opportunité).
POPULATION	Auditeurs, Fiscalistes, comptables, financiers, et autres cadres intéressés

Dans l'attente du plaisir de vous lire, nous vous prions d'agréer, l'expression de notre profond respect.

P/ Le Centre International de Formation Continue
CIFOC Formation
La Directrice Générale,
Insaf Daly

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION CONTINUE
CIFOC FORMATION
Av. de l'UMA 2036 Soukra
Tel : 70 696 199
Fax : 71 690 114

Centre International de Formation Continue
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 dinars
contact@cifocformation.com www.cifocformation.com
35 Av de l'UMA, Imm. Florence 1 Bur. A24, Soukra 2036 Ariana
70 696 199 - 27 323 323 - 28 753 750 71 690 114
Agrément : 09 404 12 - MF : 931 449 L A M 000 - RC Ariana : B 0359 88 2008

L'AUDIT FISCAL

1ERE JOURNEE :

1ERE PARTIE : L'AUDIT DU RESPECT DES OBLIGATIONS DE FORME

I. Exposé des principales obligations de forme

II. Le risque et les conséquences de rejet de la comptabilité

2EME PARTIE : L'AUDIT DES DIFFERENTS IMPOTS ET TAXES

I. L'audit de l'impôt sur les sociétés

1) **L'audit des produits**
2) **L'audit des charges**
   a) L'audit des achats de biens & services
      - Contrôle de la régularité des factures d'achat
      - Motifs de rejet de certaines factures d'achat
   b) L'audit des frais généraux
      - Contrôle de la nécessité des charges à l'exploitation
      - Caractère obligatoire de la documentation des frais généraux
   c) L'audit des opérations exceptionnelles
3) **L'audit du tableau de détermination du résultat fiscal**
   a) Les réintégrations & les déductions
   b) Cas particulier des provisions
   c) Cas particulier des amortissements différés et des déficits reportables
   d) Les dégrèvements fiscaux
4) **L'audit des avantages fiscaux**
   a) Les bénéfices déductibles : conditions à respecter
   b) Les réinvestissements physiques : conditions et limites
   c) Les réinvestissements financiers : conditions et limites
5) **L'audit de la liquidation de l'IS**
   a) Règles de liquidation de l'impôt sur les sociétés (règles générales et cas particuliers)
   b) L'imputation des avances, acomptes et retenues (conditions à respecter)
   c) L'audit de la déclaration annuelle et de la liasse fiscale (documents à produire)

2EME JOURNEE :

II. L'audit la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

a) L'audit du chiffre d'affaires imposable
   - Le tableau d'analyse du chiffre d'affaires
   - Les exonérations : conditions à respecter
   - Les ventes en suspension de taxes : conditions à respecter
   - Les ventes à l'export (direct et indirect) : conditions à respecter
   - Cas particulier des avoirs
   - Le respect des obligations de forme prévues par l'article 18 du code de la TVA
b) L'audit des taux d'imposition et des règles d'assiette
c) L'audit du respect des règles régissant le fait générateur
d) L'audit de la TVA déductible
   - Audit du respect des conditions de déduction
   - L'imputation de la TVA retenue sur marché
e) L'audit des opérations de régularisation de TVA
   - Cas de cession d'immobilisations
   - Cas de destruction ou de mise au rebut d'immobilisations ou de stocks
   - Correction des erreurs commises au niveau de la liquidation de la TVA

III. L'audit des retenues à la source

1) **Audit des retenues à la source sur les salaires**
   a) Règles générales de liquidation des RS
   b) Cas des avantages en nature (avantages imposables et avantages exonérés)
   c) Cas des dégrèvements fiscaux profitant au personnel
   d) Rémunérations non soumises aux retenues
   e) Comment éviter le trop perçu découlant des retenues
2) **Audit des retenues à la source sur les tiers**
   a) Audit des procédures de règlement des fournisseurs (locaux et étrangers)
   b) Audit des procédures de règlement personnes physiques
   c) Audit des modalités de liquidation des retenues à la source
      - Taux appliqués et bases de liquidation
      - Cas particulier des retenues sur la TVA
   d) Audit de la déclaration d'employeur
      - Importance de la déclaration
      - Sanctions liées au défaut ou insuffisances de déclaration

3EME PARTIE : LE RAPPORT D'AUDIT FISCAL

1) **Utilité et communication du rapport d'audit fiscal**
2) **Contenu du rapport d'audit fiscal**
   a) Insuffisances et anomalies au niveau des procédures
   b) Actions correctives et recommandations d'orientation
   c) Stratégie fiscale de l'entreprise
   d) Mesure du risque fiscal et mesure des coûts d'opportunité.